



PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la Coordination
des politiques publiques et de l'appui territorial

Nantes, le

12 JAN. 2018

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par Mme Karine GAUTHIER
☎ 02.40.41.21.60
☎ 02.40.41.22.77
✉ karine.gauthier@loire-atlantique.gouv.fr

Compte-rendu de la commission de suivi de site de l'ECARPIERE

- Vendredi 13 octobre à 10 h 30 -

La réunion de la commission de suivi de site (CSS) de l'Ecarpière s'est tenue le 13 octobre 2017 en mairie de Gétigné sous la présidence de M. Alain BROSSAIS, sous-préfet chargé de mission de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Étaient présents :

- M. François GUILLOT, maire de GETIGNE,
- M. Michel RIPOCHE, adjoint au maire de SAINT CRESPIN SUR MOINE,
- M. Thibaut NOVARESE et Mme Amel MELLOUK, représentant la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Bernard MORICEAU, représentant le directeur départemental des Territoires et de la Mer,
- M. Yoann TERLISKA, adjoint au chef de la division de Nantes de l'Autorité de sûreté nucléaire,
- M. Gérard ESNAULT, représentant le Syndicat Mixte du SCOT du Pays du Vignoble Nantais et maire de Boussay,
- Mme Magali HAMONO, représentant l'Agence Régionale de Santé,
- Mme Marie-France GAUTHIER, M. Jean-Marie PASQUEREAU et M. Raymond POIRIER, représentant l'association « Moine et Sèvre pour l'Avenir »,
- M. Jean-François PICHAUD et M. Hubert BARBONNEAU, représentant l'association des Anciens mineurs de la COGEMA,
- M. Bernard GINTERS et M. Daniel COUTANT, représentant l'amicale des Anciens mineurs de la COGEMA,
- M. Alex ALLAIRE, représentant l'exploitant AREVA - accompagné de - M. Damien CHAILLOU, responsable du service études et travaux, Mme Victoire LUQUET de St GERMAIN, directeur Après-Mines France,

- Mme Irène FROUIN, adjointe au chef du bureau des procédures environnementales et foncières
- Mme Karine GAUTHIER, bureau des procédures environnementales et foncières.

Etaient excusés les représentants de :

- La préfecture de Maine et Loire,
- L'INAO
- L'UDPN
- la mairie de Vertou,
- l'EPTB Sèvre Nantaise.

Les documents de séance suivants ont été envoyés par mail aux membres avant la commission :

- 1- Résultats de la surveillance environnementale;
- 2 - Bilan sur la gestion des stériles miniers;
- 3 - Enlèvement des stériles miniers – Bilan des travaux ;
- 4 - Informations CRIIRAD suite note n°15-49.

M. BROSSAIS, sous-préfet chargé de mission, souhaite la bienvenue aux membres de la commission de suivi de site avant de s'assurer que l'ordre du jour n'appelle pas d'observations.

1 - Approbation du compte-rendu de la dernière CSS du 18 novembre 2016

M. le président demande aux membres s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la précédente séance.

L'association Moine et Sèvre pour l'Avenir, souhaite que les documents de séance soient transmis 3 semaines avant la commission de suivi de site.

Le sous-préfet chargé de mission de la préfecture rappelle les dispositions en vigueur de l'arrêté n°2013/ICPE/077 relatif à la constitution de la commission de suivi du site de l'Ecarpière à Gétigné soit une transmission 14 jours avant la date à laquelle se réunit la commission. Le respect de ce délai implique qu'AREVA transmette à temps les documents.

A l'issue de cette intervention, le compte-rendu de la CSS du 18 novembre 2016 est approuvé.

2 - Résultats de la surveillance environnementale

Ce bilan est présenté par M. Alex ALLAIRE, responsable de site AREVA Mines. Il énonce les résultats des différents points de surveillance du site : l'eau, les sédiments et bio indicateurs, l'air et la chaîne alimentaire.

Se référer au document de séance transmis par AREVA.

L'association Moine et Sèvre pour l'Avenir demande des explications sur le rapport de 1 à 6 de la teneur en uranium soluble (0,001 mg/l en amont pour 0,006 mg/l en aval) dans l'eau de la Moine, même s'il y a une évolution faible.

La DREAL répond que les valeurs sont faibles et proches des limites de détection des appareils employés pour réaliser les mesures. Ainsi une augmentation de cet ordre entre l'amont et l'aval du site montre que l'impact est non significatif.

AREVA précise, à titre de comparaison, que l'organisation mondiale de la santé (OMS) définit une valeur guide de 0,3 mg/l pour la teneur en uranium dans les eaux de boisson.

Concernant la mesure du radon, l'association Moine et Sèvre pour l'Avenir souhaite qu'AREVA s'exprime en Bq/m³ plutôt qu'en nano joules/m³

AREVA indique que l'unité Bq/m³ est plus appropriée pour discuter des concentrations en radon dans un milieu fermé, du type habitation, entreprises. Les mesures présentées en nano joules/m³ correspondent à des mesures réalisées en extérieur.

L'association Moine et Sèvre pour l'Avenir constate cependant que les niveaux ont augmenté et attire l'attention sur un point de vigilance concernant le futur projet NEON de centrale photovoltaïque.

3 - Bilan sur la gestion des stériles miniers

Le point d'avancement est présenté par M. Damien CHAILLOU, responsable du service études et travaux.

Tout au long de la présentation, M. CHAILLOU expose à la commission les travaux effectués, à l'aide de supports photographiques, étayés par des commentaires explicatifs.

Se référer au document de séance transmis par AREVA.

AREVA rappelle qu'en complément de la campagne de recensement des stériles miniers dans le domaine public, des mesures de concentration en radon ont été réalisées dans les lieux de vie situés à proximité des zones présentant des stériles miniers. Les résultats de ces mesures ont permis d'établir un inventaire des lieux de vie concernés par la problématique radon. AREVA indique que 12 cas ont été recensés en France.

La société AREVA indique également que des discussions sont en cours au niveau national entre le ministère et les dirigeants d'AREVA afin de définir les modalités de gestion de ces cas

La DREAL est attentive aux 5 dossiers situés dans les Pays de la Loire. Les préfets de département ont demandé l'intervention d'AREVA sur ces 5 lieux de vie afin de procéder au retrait des stériles miniers et mettre en œuvre des mesures d'assainissement de l'air.

De plus, l'ASN considère que les taux de retour des kits radon envoyés aux personnes identifiées par AREVA est insuffisant et qu'il est nécessaire de renouveler la campagne radon précédemment menée afin d'obtenir une cartographie représentative des habitations concernées.

L'association Moine et Sèvre pour l'Avenir évoque le cas de Boussay.

La DREAL rappelle que le cas de la maison située à Boussay fait partie des 5 cas de lieux de vie présentant des concentrations en radon supérieures aux valeurs d'alerte pour lesquels les préfets ont demandé à AREVA d'agir.

L'amicale des anciens mineurs de la COGEMA souhaite savoir si le département des Deux-Sèvres est concerné par des cas similaires. AREVA répond qu'un cas a été recensé.

4 – Information sur l'évolution de l'arrêté modificatif de site

Cette partie est présentée par Mme Amel MELLOUK, chargée des activités risques miniers au service des risques naturels et technologiques de la DREAL.

Les modifications de l'arrêté préfectoral d'autorisation du site de stockage avaient pour objet l'acceptation des stériles miniers issus des travaux de remédiation, des matériaux radiologiquement marqués issu d'un site à Mauléon et des boues issues de sites en Bretagne. .

Les représentants de l'association Moine et Sèvre pour l'Avenir demandent à être associés lors de la préparation des arrêtés préfectoraux.

La DREAL intervient et indique que ces points de modification de l'arrêté ont été largement évoqués lors de CSS antérieures et que cet arrêté a donné au lieu à un débat au CODERST du 6 juillet 2017.

L'association Moine et Sèvre pour l'Avenir insiste pour faire partie intégrante des discussions.

5 – Point sur les études CRIIRAD

Une présentation est faite par M. Alex ALLAIRE.

6 – Point sur le projet de centrale photovoltaïque NEOEN

L'association Moine et Sèvre pour l'Avenir souhaite savoir où en est le projet de centrale photovoltaïque porté par la société NEOEN sur le site de stockage de l'Ecarpière.

La DREAL précise qu'en tant qu'exploitant de l'ICPE, AREVA doit porter à la connaissance du préfet tout projet de modification de l'installation de stockage de résidus. A l'heure actuelle, aucun dossier concernant ce projet n'a été déposé par AREVA.

L'association Moine et Sèvre pour l'Avenir sera très vigilante sur le projet de modification des servitudes d'utilité publique.

AREVA précise qu'un dossier de demande de servitude d'utilité publique est en cours de rédaction et sera bientôt transmis à l'administration. AREVA rappelle qu'en tant qu'exploitant, la préservation de l'intégrité du stockage est sa priorité et que l'entreprise reste très vigilante sur ce projet qui ne pourra aboutir qu'après des études poussées et des garanties suffisantes de la part de la société NEOEN.

La DREAL rappelle que l'exploitant de l'ICPE, AREVA, reste l'interlocuteur de la DREAL sur ce dossier, afin d'éviter toute dilution de responsabilité. Dans le cas où le projet de centrale photovoltaïque serait autorisé, l'autorisation de la centrale photovoltaïque prendrait la forme d'une modification de l'arrêté préfectoral de l'installation. En cas de non respect de cet arrêté dû à des problèmes liés à la centrale photovoltaïque, l'entreprise AREVA encourra les sanctions pénales et administratives prévues par le code de l'environnement. Une fois le dossier

déposé, la DREAL l'instruira afin d'évaluer si l'impact et les risques présentés par l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la couverture de stockage sont pleinement maîtrisés.

L'association Moine et Sèvre pour l'Avenir souhaiterait inscrire à l'ordre du jour de la prochaine CSS, l'état d'avancement du projet de centrale photovoltaïque. Le président s'y engage. La date de la prochaine CSS annuelle pourrait être avancée ou reculée en conséquence.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président conclut cette réunion en remerciant l'ensemble des personnes présentes pour leur participation.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Brossais', written over a horizontal line.

Alain BROSSAIS